



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
Fondation pour la collaboration confédérale
Fondazione per la collaborazione confederale
Fundaziun per la collavuraziun federala

Annexe I

**Analyse d'interventions parlementaires déposées à
l'Assemblée fédérale en 2014**

Monitoring du fédéralisme 2014

Interventions parlementaires déposées à l'Assemblée fédérale en 2014

Les interventions parlementaires (initiatives parlementaires, motions et postulats) déposées au Conseil national et au Conseil des États sont analysées sous l'angle de leur impact sur le fédéralisme.

Les résultats de l'analyse des interventions parlementaires sont influencés, par exemple, par le contexte politique, la situation économique et les événements qui ont marqué l'année considérée. Par ailleurs, les constats ont une dimension subjective puisque les critères retenus sont sujets à interprétation. Par conséquent, il faut considérer les tendances et les orientations générales plutôt que les chiffres détaillés.

1 Procédure de sélection et méthode

N'ont été retenues que les interventions qui ont un lien avec le fédéralisme. La procédure de sélection a eu lieu en deux temps :

A La première étape a consisté à effectuer une recherche par mot clé (« canton ») d'interventions susceptibles de concerner les cantons. Sur les 696 interventions parlementaires déposées en 2014, 284 ou environ 40 % contenaient le terme « canton ».

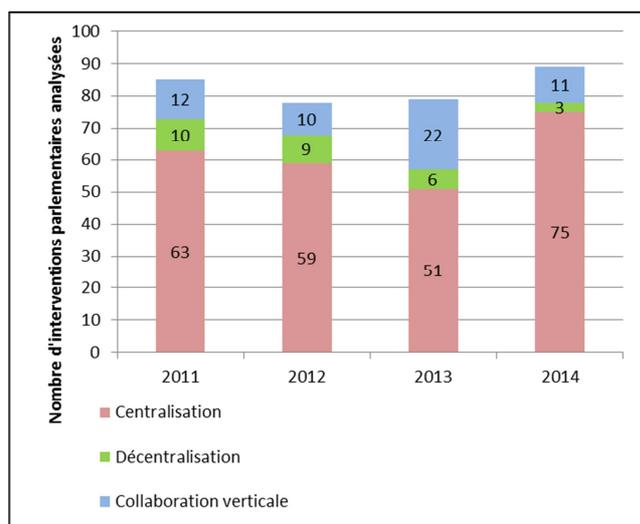
B La seconde a consisté en une analyse qualitative, et par conséquent subjective, des 284 interventions afin de déterminer celles qui représentaient les plus forts enjeux en termes de fédéralisme. Résultat : 89 interventions ou environ 13 % de toutes les interventions déposées durant la période considérée ont été passées en revue.

Ces 89 interventions sont analysées ci-dessous de manière plus approfondie. Cette analyse a porté uniquement sur le texte de chacune d'entre elles, mais pas sur les décisions prises par les Chambres fédérales. Les interventions ont été réparties en trois catégories, en fonction de leur orientation :

- Centralisation : l'intervention vise la centralisation d'un domaine de tâches.
- Décentralisation : l'intervention respecte le principe de subsidiarité et propose une solution décentralisée.
- Collaboration verticale : l'intervention exige une plus grande collaboration entre la Confédération et les cantons (pour améliorer, par ex., l'efficacité des mesures ou supprimer les doublons).

2 Évolution des interventions parlementaires pendant la période sous revue (cf. graphique 1)

Une majorité des interventions analysées montre une tendance à la centralisation (75, soit 84 %). Une minorité (3, soit 4 %) a pour vocation de proposer des solutions à tendance décentralisatrice. Le solde (11, soit 12 %) a trait à des interventions qui visent le renforcement de la collaboration entre la Confédération et les cantons. Le constat vaut pour l'année considérée. Il reflète une situation à moment donné et pas nécessairement une tendance de longue durée.



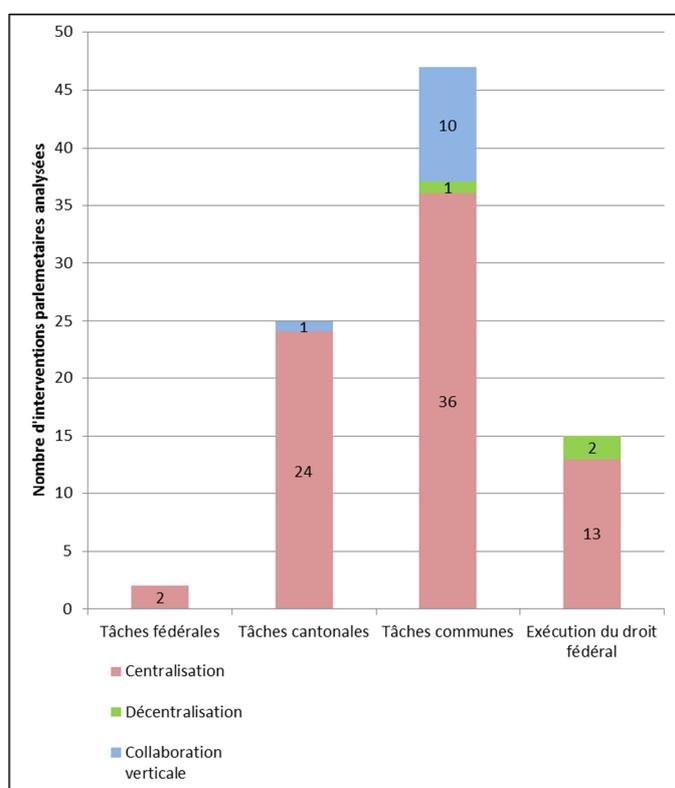
Graphique 1

3 Répartition par critères matériels

L'analyse a été effectuée en fonction de critères matériels : type de tâche d'une part, et domaine politique de l'autre.

Type de tâche (cf. graphique 2)

Les interventions parlementaires analysées sont liées essentiellement à des tâches cantonales¹ et des tâches communes de la Confédération et des cantons² (ci-après, tâches communes). Les autres avaient trait à des tâches fédérales³ ou à l'exécution du droit fédéral⁴. La répartition des interventions par type de tâche montre que la plupart de celles qui ont des visées centralisatrices portent sur des tâches communes (36, soit 76 %) ou sur des tâches cantonales (24, soit 96 %). À noter que les interventions touchant aux tâches communes visent également à renforcer la collaboration verticale (10, soit 21 %). Enfin, la centralisation est également observée dans le cadre de l'exécution du droit fédéral par le biais d'une intervention accrue de la part de la Confédération (13, soit 87 %).⁵



Graphique 2

¹ Tâche cantonale : les cantons ont la responsabilité de légiférer et d'octroyer la prestation. Exemples : santé (hors loi sur l'assurance-maladie), écoles obligatoires, institutions pour personnes handicapées, action sociale, aménagement du territoire.

² Tâche commune Confédération-Cantons : il s'agit d'une tâche dont la formalisation et la mise en oeuvre sont de la compétence de la Confédération et des cantons. Exemples : impôts sur le revenu et la fortune, RPT, universités, trafic régional, prestations complémentaires, conservation des monuments historiques.

³ Tâche fédérale : la Confédération a la responsabilité de légiférer et d'octroyer la prestation. Exemples : politique extérieure, police des frontières, réseau électrique national.

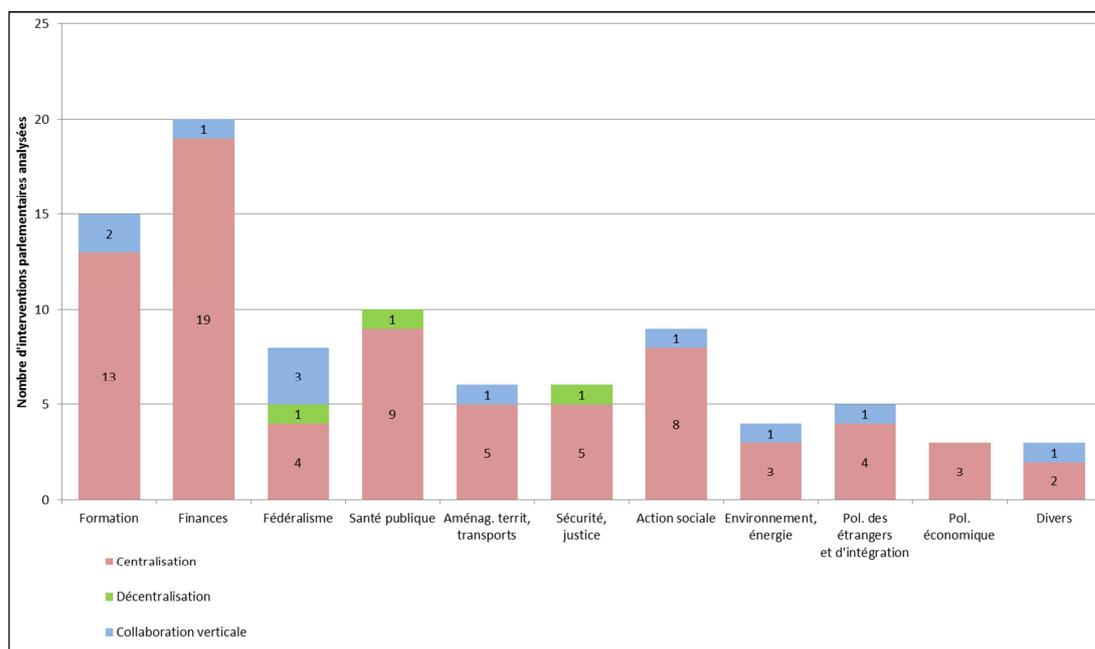
⁴ Exécution du droit fédéral : il s'agit de tâches qui sont exécutées par les cantons conformément à des lois promulguées par la Confédération. Exemples : AVS-AI, huiles minérales.

⁵ Les pourcentages indiqués entre parenthèses portent sur le total des interventions analysées par type de tâche, par ex. centralisation pour les tâches communes : 36 = 76% des 47 interventions déposées concernant les tâches communes (47 = 100 %).

Domaine politique (cf. graphique 3)

La répartition par domaine politique démontre que quatre domaines représentent 60% (54 interventions parlementaires sur 89) des interventions parlementaires analysées, soit : Finances, Formation, Santé et Action sociale. La tendance à la centralisation est marquée en ce qui concerne :

- les tâches communes en rapport avec les finances (19, soit 95%)⁶ ;
- les tâches cantonales (7, soit 47%) et les tâches communes (5, soit 33%) en rapport avec la formation ;
- les tâches d'exécution du droit fédéral en rapport avec la santé (5, soit 50%) ;
- les tâches communes en rapport avec l'action sociale (5, soit 55%).



Graphique 3

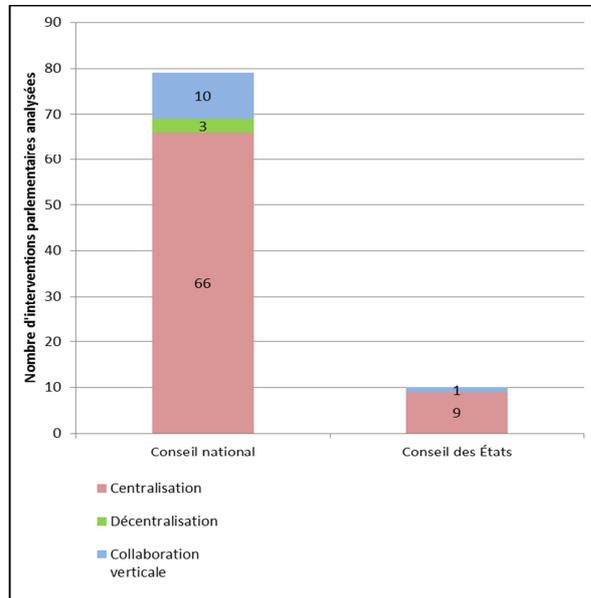
Remarque : La catégorie « Divers » comprend le domaine Famille/Jeunes et des interventions qui concernent plusieurs domaines

⁶ Les pourcentages indiqués entre parenthèses portent sur le total des interventions analysées à tendance centralisatrice par domaine et par type de tâches : centralisation par ex. dans le secteur des Finances en ce qui concerne les tâches communes : 19 = 89% des 20 interventions déposées dans ce domaine (20 = 100 %).

4 Répartition par acteur politique

Les interventions ont été analysées en fonction de l'appartenance à un conseil (Conseil national ou Conseil des États) ou à un groupe politique.

Appartenance à un conseil (cf. graphique 4)⁷

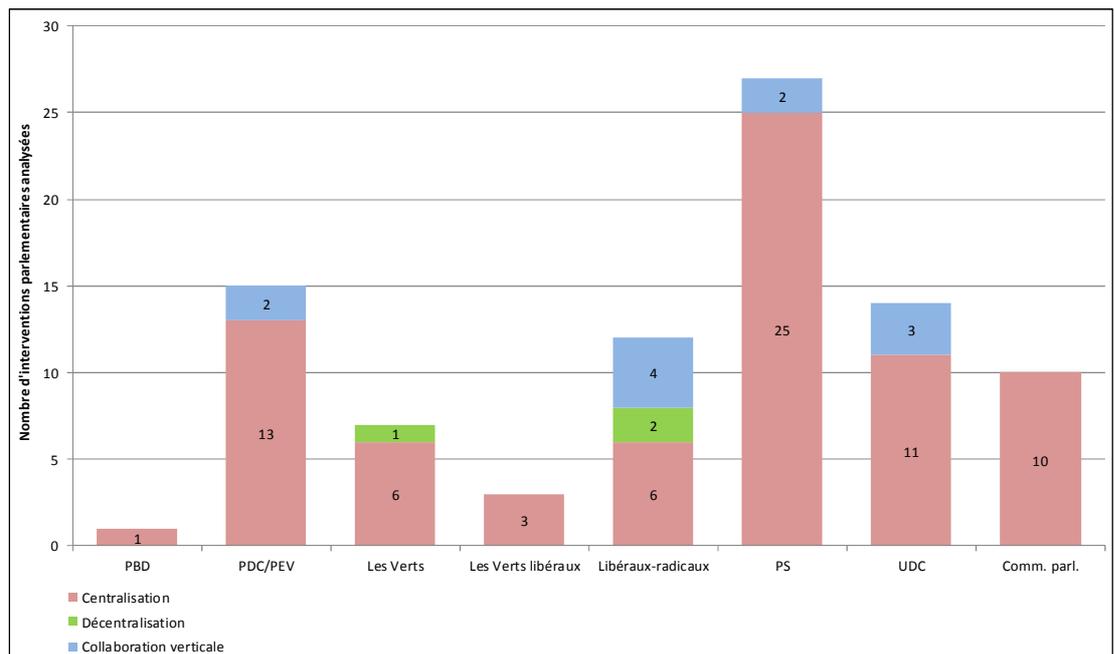


Graphique 4

⁷ Les pourcentages indiqués entre parenthèses portent sur le total des interventions analysées par conseil : centralisation par ex. au Conseil national : 66 = 83 % des 79 interventions déposées au Conseil national (79 = 100%).

Appartenance à un groupe politique (cf. graphique 5)⁸

En tête des interventions à tendance centralisatrice celles déposées par les commissions parlementaires (10, soit 100 %).



Graphique 5

⁸ Les pourcentages indiqués entre parenthèses portent sur le total des interventions analysées par acteur politique : interventions par ex. à tendance centralisatrice déposées par le PS : 25 = 93 % des 27 interventions déposées par ce groupe parlementaire (27 = 100 %).



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
Fondation pour la collaboration confédérale
Fondazione per la collaborazione confederale
Fundaziun per la collavuraziun federala

Dornacherstrasse 28A
Postfach 246
CH-4501 Solothurn
Tel +41 32 346 18 00
Fax +41 32 346 18 02
info@chstiftung.ch
www.chstiftung.ch